

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-176

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2021

# Sommaire

## **DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret /**

45-2021-07-02-00005 - Arrêté de clôture des travaux de remaniement  
cadastral sur la commune de Villemandeur (2 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-07-02-00005

Arrêté de clôture des travaux de remaniement  
cadastral sur la commune de Villemandeur

**ARRETE  
DE CLÔTURE DES TRAVAUX DE REMANIEMENT CADASTRAL  
SUR LA COMMUNE DE VILLEMANDEUR**

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et la conservation des signaux, bornes et repères ;

**Vu** la loi 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

**Vu** le décret 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

**Vu** le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre Val-de-Loire, préfète du Loiret ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 02/02/2017 portant ouverture des travaux de remaniement du cadastre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE secrétaire général du Loiret ;

Sur la proposition du Directeur Régional des Finances Publiques du Centre Val-de-Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de VILLEMANDEUR a été fixée au 01/07/2021

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de VILLEMANDEUR et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Directeur Régional des Finances Publiques du Centre Val-de-Loire et du département du Loiret et le maire de VILLEMANDEUR sont

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et dont copie leur sera adressée.

La préfète  
pour la préfète et par délégation  
Le secrétaire général  
Sous préfet d'Orléans

Benoît LEMAIRE